L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 23/06/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/34 : Adhésion de deux nouvelles communes au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (SDIC).

Le Président du SDIC a informé la commune que les services du SDIC 23 ont reçu les délibérations de deux communes leur faisant part de leur demande d'adhésion. A ce jour le SDIC 23 compte 204 communes adhérentes.
Il s'agit des communes de :

- SAINT SILVAIN BELLEGARDE
- SAINT QUENTIN LA CHABANNE

Madame la maire demande au conseil de bien vouloir valider les adhésions des deux communes mentionnées ci-dessus. Celui-ci, à l'unanimité, valide ces deux adhésions au SDIC 23.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
06 JUIL. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Faux-la-Montagne le 30 juin 2023
La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)